

La jurisprudence et la force majeure

Par **ziad01**, le **12/03/2010** à **18:41**

Bonjour à tous,

Mes amis et moi avons quelques divergences d'opinions concernant la notion de la "force majeure".

Pour que celle-ci soit retenue, il faut qu'elle soit constituée d'une cause imprévisible, irrésistible, et extérieure.

Dans ces conditions, peut-on dire que la tempête xynthia était un cas de force majeure, sachant que la tempête était prévue par Météo France ?

Puisqu'elle était prévue, donc prévisible et prédictible, peut-on toujours parler de force majeure ???

Que dit la jurisprudence en cas de tempête annoncée ???

J'aimerais avoir un retour à ce sujet, car selon moi, cette tempête était prévue, donc ne revêt pas un caractère imprévisible.

Merci beaucoup à tous ceux qui voudront bien répondre à ma question, et si possible, donner le nom du ou des arrêts ayant fait jurisprudence pour que je puisse justifier mes réponses.

Cordialement

Par **Camille**, le **13/03/2010** à **13:17**

Bonjour,

Et bien... en fait, la jurisprudence ne varie pas d'un iota, que je sache et en reste quand même à la question :

Les dommages sont-ils dus à...

[quote="ziad01":1qkymqka]

une cause imprévisible, irrésistible, et extérieure.

[/quote:1qkymqka]

?

Il n'y a que les journalistes qui parlent de "dommages dus à la tempête". Les juges, eux, y

regardent de plus près...

Et vous devez distinguer deux cas de figure, à mon humble avis et à propos de tempête :

- celui du propriétaire d'un pavillon dont le toit s'est envolé par "aspiration" et qui serait en litige avec son assureur

- celui de la victime d'un "OVI", "Objet Volant Identifié" et identifié comme appartenant à un tiers.

[quote:1qkymqka]

Et attendu

que la cour d'appel qui a retenu, par motifs adoptés, que la survenance d'une tempête avait été prévue par Météo France, ce qui excluait la condition d'imprévisibilité constitutive de la force majeure, n'était pas tenue de procéder à une recherche que ses constatations rendait inopérante ;

D'où il suit que le moyen n'est pas fondé ;

[/quote:1qkymqka]

que vous retrouverez facilement sur Legifrance.